

Urbanisation et déviance

Études anthropologiques sur la drogue au Sénégal

Jean-François WERNER*

« Si tu veux parvenir à la vérité toute entière, ne t'occupe pas du bien et du mal. Le conflit du bien et du mal est la maladie de l'esprit. »
LAO-TSEU

INTRODUCTION

L'usage des drogues, ou psychotropes illicites, est un phénomène mondial qui intéresse, selon des modalités différentes, les sociétés du Nord comme celles du Sud. À partir des résultats d'une recherche effectuée au Sénégal (1), nous nous proposons d'apporter un point de vue anthropologique sur la question avec l'intention d'attirer l'attention de nos confrères africanistes sur un champ d'investigation encore largement méconnu.

Nous commencerons par donner quelques repères bibliographiques avant de brosser un tableau très général de la situation actuelle du continent africain puis de présenter une synthèse des recherches effectuées au Sénégal. Mais, en premier lieu, il est nécessaire de préciser ce que nous entendons par le terme de « drogue ».

Une drogue est une substance psychotrope (2) dont l'usage est soit interdit, soit fortement réprimé par l'État. Par conséquent, il n'y a

**Anthropologue, Orstom, département SUD, laboratoire d'écologie humaine, 346, Route des Alpes, 13100 Aix-en-Provence*

- (1) Cette recherche sur les drogues illicites a été réalisée dans le cadre d'un programme pluridisciplinaire de l'Orstom, intitulé « Urbanisation et santé », dont un des principaux objectifs était de caractériser cette société urbaine par ses faits de santé.
- (2) Une substance psychotrope est une substance pharmacologiquement active dont au moins un des effets est de modifier le fonctionnement du système nerveux central et, par voie de conséquence, d'agir sur le psychisme et le comportement.

pas de drogue sans interdit légal ou social, et, dans cette perspective, il faut garder à l'esprit que les interdits sociaux et légaux sont variables d'une société à l'autre et, pour la même société, d'une époque à l'autre (3). Ainsi, à l'heure actuelle, parmi les psychotropes dont l'usage est licite dans la plupart des sociétés, on peut citer : le café, le thé, le chocolat, le tabac, certains médicaments, le bétel, etc. D'autres psychotropes font l'objet d'une large interdiction légale : l'opium et ses dérivés, la cocaïne et ses dérivés, le cannabis, les hallucinogènes, etc. Par ailleurs, la consommation d'un psychotrope comme l'alcool est généralement licite à l'exception de certaines sociétés musulmanes.

REPÈRES

Le cas des États-Unis est particulièrement intéressant à considérer, non seulement du fait que les études de nature anthropologique sur l'usage et l'abus de substances psychotropes illicites ont fait leur apparition d'abord en Amérique du Nord, mais aussi parce que cette nation a tendance actuellement à imposer au reste du monde ses vues sur la question à travers les instances internationales (4).

Jusqu'à la fin des années soixante, on note l'absence de recherche sociologique spécifique dans ce domaine (5); de façon générale, les données concernant l'usage des substances psychotropes étaient recueillies dans le cadre de recherches sur les plantes médicinales ou sur certains rituels thérapeutiques (le chamanisme notamment) effectuées dans des sociétés dites traditionnelles (cf., par exemple, LA BARRE 1964; FURST, 1974). Mais, depuis le début des années soixante-dix, on observe, aux États-Unis d'Amérique, un développement important de l'anthropologie appliquée. C'est dans ce contexte que les recherches sur l'usage et l'abus des substances psychotropes se sont multipliées au point que l'on compte actuellement, dans ce pays, une soixantaine d'anthropologues spécialisés sur l'alcool et une

- (3) Par exemple, avant la loi Harrison de 1914 sur les narcotiques, les opiacés étaient en vente libre aux États-Unis d'Amérique, quant au cannabis il faisait partie de la pharmacopée de nombreux pays jusqu'au début de ce siècle. Dans ces conditions, le grand partage entre psychotropes licites et illicites relève plus d'une théorie de l'ordre que de l'enregistrement des données de la nature.
- (4) À ce sujet, on se reportera au travail de NADELMANN (1992) qui fait l'historique de la mise en place de ce qu'il appelle « un régime global de prohibition ».
- (5) À l'exception notable d'anthropologues urbains (appartenant à ce que l'on a appelé l'École de Chicago) qui se sont intéressés au sort des usagers de drogues en tant que marginaux révélateurs de la diversité culturelle propre à une société urbaine (AGAR, 1973; BECKER, 1985).

vingtaine sur les autres drogues. À ce propos, il faut noter que la tendance actuelle, tant au niveau de la recherche qu'à celui des institutions (Organisation mondiale de la santé [OMS], par exemple), est de distinguer entre psychotropes licites (alcool, tabac notamment) et illicites (opium, cannabis, cocaïne). On peut citer, à propos de ces derniers, les études de RUBIN (1975) et CREAGAN-DREHER (1982) sur le cannabis; de KENNEDY (1987), sur le khat (*Catha edulis*, syn. kathine); de WESTERMEYER (1982), sur l'opium; etc.

Enfin, depuis peu, l'étude des drogues est en passe de devenir une spécialisation de l'anthropologie médicale nord-américaine (BENNET et COOK, 1990), une évolution à replacer dans le contexte de l'épidémie de sida avec un intérêt accru pour les toxicomanes utilisant des seringues, les usagers de *crack* et les prostitué(e)s des grandes villes nord-américaines (PAGE *et al.*, 1990; GOLDSMITH, 1992).

En ce qui concerne la France, on trouve peu de données ethnographiques sur les drogues et leurs usages avant le début de l'épidémie de sida (*a contrario* : INGOLD, 1983) dont l'un des effets a été de conduire des anthropologues à participer à des recherches appliquées sur les toxicomanes. Dans ce contexte, les anthropologues s'efforcent de préciser la spécificité de leur approche (VERBEKE, 1987), tandis que les pouvoirs publics lancent en 1991, sous l'égide du ministère de la Recherche et de la Technologie, le premier appel d'offres du genre, intitulé : « Apport des sciences de l'homme et de la société à la compréhension des drogues et des substances psychoactives. ».

OÙ EN EST L'AFRIQUE NOIRE ?

Étant donné la rareté des études d'ordre scientifique sur la production, la distribution et l'usage des psychotropes illicites en Afrique (6), nous nous appuyerons sur la synthèse récemment publiée par un journaliste du journal *Le Monde* (FOTTORINO, 1991) et sur des informations glanées dans différents numéros de « La dépêche internationale des drogues », pour donner quelques indications sur la situation

- (6) Il s'agit en général, de recherches à visée statistique, centrées sur les usagers, qui se bornent à quantifier et à mettre en relation des variables démographiques, comportementales, sociales et culturelles avec pour objectif de proposer des hypothèses explicatives à ces conduites (NAVARATNAM *et al.*, 1979; PELA et EBIE, 1982). Une approche un peu plus large est celle des enquêtes par questionnaires en milieu scolaire avec comparaison « drogués » et « non-drogués » (ANUMONYE, 1980). À signaler toutefois le travail bien documenté de DU TOIT (1980) sur le cannabis en Afrique du Sud et quelques informations sur le Nigeria (SALAMONE, 1975).

qui prévaut actuellement en Afrique subsaharienne (7). Pour la résumer, on peut dire que l'Afrique, dans son ensemble, *produit, trafique, consomme* de la drogue et *en blanchit* l'argent.

Il est important de signaler, à ce stade de notre exposé, que si la production et la consommation de psychotropes est un phénomène historiquement attesté dans plusieurs sociétés précoloniales, on assiste depuis quelques décennies à sa transformation radicale et rapide du fait de l'urbanisation et de la détérioration de la situation économique. Nous laisserons donc de côté, dans le cadre de cet exposé, le cas des plantes hallucinogènes utilisées de façon rituelle dans certaines sociétés africaines comme l'iboga (*Tabernanthe iboga*, Baillon) au Gabon (GOLLNHOFFER et SILLANS, 1985) ou le *Datura metel* en Afrique de l'Ouest (TRISTAN *et al.*, 1987) pour nous centrer sur les psychotropes illicites les plus répandus actuellement sur le continent africain, à savoir : le chanvre indien, les médicaments psychotropes, l'héroïne et la cocaïne, le khat et les solvants organiques.

Le chanvre indien, un cas exemplaire

Le chanvre indien (*Cannabis sativa*) est cultivé et consommé de longue date en Afrique de l'Est et en Afrique centrale (8), dans le cadre d'une production domestique et d'un usage socialement contrôlé, voire ritualisé comme dans le rituel thérapeutique du Lemba chez les Kongo (JANZEN, 1982). En Afrique de l'Ouest, il serait apparu pendant la Seconde Guerre mondiale, dans le sillage des troupes américaines (au Sénégal) ou lors du retour dans leurs foyers des soldats démobilisés (cas du Ghana). À noter que pour ces deux pays, en moins de cinquante ans, non seulement l'usage de ce psychotrope s'est répandu dans une partie de la population mais il est devenu aussi un produit d'exportation.

À l'heure actuelle, on note dans toute l'Afrique un développement considérable des cultures de cannabis, que ce soit en Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Zimbabwe), en Afrique centrale (République centrafricaine, Congo, Zaïre, Burundi), en Afrique australe (la province du Natal en Afrique du Sud produirait plus de chanvre

(7) Ces données journalistiques doivent être considérées avec précaution : non seulement il s'agit d'informations de seconde main (des rapports de police) mais de plus le ton est volontiers pessimiste, voire dramatique, à l'instar de ce qui se passe avec le sida. À signaler la parution récente d'un article sur « Les routes des drogues en Afrique subsaharienne » plus critique par rapport à ces sources policières (CESONI, 1992).

(8) Il se serait répandu en Afrique centrale et australe dès les XVII^e et XVIII^e siècles après avoir été introduit en Afrique de l'Est par des commerçants arabes ou indiens (Du Tort, 1980).

indien, ou *dagga*, que tous les autres pays africains réunis), en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Gambie, Ghana, Nigeria, Guinée), sans parler du Maroc, en Afrique du Nord.

Destinée au départ à une consommation domestique ou à des marchés locaux, cette production intéresse maintenant les marchés nationaux, régionaux, voire internationaux, et le chanvre indien représente quantitativement l'essentiel du trafic des drogues (9). Cette augmentation de l'offre serait à mettre en rapport (à l'instar de ce qui s'est passé en Amérique du Sud) avec la crise du monde agricole liée à l'effondrement des cultures de rente classiques : café, cacao, coton, arachide. Elle s'accompagne en parallèle d'une augmentation de la demande de la part d'une partie de la jeunesse dans un contexte d'urbanisation rapide et d'une dégradation des conditions de vie. Ce développement d'un marché des drogues illicites est favorisé par ailleurs par la faiblesse relative des États (manque de moyens de contrôle et législations souvent inadaptées) mais surtout par la généralisation de ces comportements prédateurs (la « politique du ventre ») qui pourraient conduire demain à une criminalisation accentuée des économies africaines (BAYART, 1990 : 106) (10).

Héroïne et cocaïne

L'héroïne et la cocaïne ne sont pas encore produites sur place bien que des essais de culture du pavot soient en cours dans différents pays (au Kenya et au Nigeria notamment) et que des conditions écologiques favorables à la culture du cocaïer (*Erythroxylum coca*) soient réunies dans certains pays d'Afrique centrale (Cameroun, Rwanda et Burundi, par exemple).

C'est au début des années quatre-vingt, pour l'héroïne, et plus récemment, pour la cocaïne, que se sont mises en place de grandes filières internationales de distribution qui ont utilisé l'Afrique comme zone de transit entre les producteurs du Sud et les consommateurs du Nord.

En provenance du Croissant d'Or (Pakistan, Afghanistan, Iran) ou du Triangle d'Or (Thaïlande, Birmanie, Laos), l'héroïne est achetée par les trafiquants africains dans quelques grands centres urbains

(9) Ce trafic se fait essentiellement sous forme d'herbe ou de marijuana, plus rarement sous forme d'huile ou de résine (Kenya) et serait contrôlé par quelques grandes filières internationales : nigériane, ghanéenne, gambienne, sénégalaise.

(10) Dans certains cas, les revenus tirés de ces cultures illicites de cannabis peuvent servir à financer des conflits armés (en Casamance, au Sénégal; au Liberia) ou à renflouer les caisses de certains partis d'opposition.

(Delhi, Bombay, Karachi, Bangkok) avant d'être acheminée (via Nairobi, Addis-Abeba, Kampala) par une multitude de passeurs en direction de l'Afrique de l'Ouest anglophone (11) (Nigeria, Ghana, Gambie). De là, la drogue est distribuée vers l'Europe et l'Amérique du Nord en empruntant une grande variété de routes (maritimes surtout et accessoirement aériennes) qui passent par pratiquement tous les grands ports et aéroports de la région.

Plus récemment (milieu des années quatre-vingt), on a observé le développement d'un trafic de cocaïne entre des pays sud-américains (Colombie, Brésil) et divers pays africains, qu'ils soient lusophones (Angola), anglophones (Nigeria) ou francophones (Côte-d'Ivoire). Comme pour l'héroïne, cette drogue destinée initialement à approvisionner les marchés européen et nord-américain a commencé à diffuser parmi la jeunesse des grandes villes, de plus en plus souvent sous forme de *crack*.

En effet, on note que dans tous ces pays africains, la consommation de ces drogues est en augmentation avec des prix de vente qui sont de beaucoup inférieurs à ceux pratiqués dans les sociétés industrialisées. À noter que ces substances sont en général fumées et non pas injectées par les consommateurs africains ce qui n'est pas sans importance dans le contexte actuel de l'épidémie de sida.

Les médicaments psychotropes

En 1990, d'après un rapport de « l'Organe international de contrôle des stupéfiants » (cité par FORTORINO, 1991 : 160), ce sont des millions de comprimés de substances psychotropes qui ont été détournés vers l'Afrique. En règle générale, stimulants et dépresseurs sont importés des pays européens : Europe de l'Est (Yougoslavie, Bulgarie), pour les amphétamines, et Europe de l'Ouest (Royaume-Uni, France, Suisse, Belgique), pour les barbituriques et tranquillisants.

Accessoirement, il existe une production africaine clandestine de ces substances comme celle de la méthaqualone (ou Mandrax ®) dans divers pays d'Afrique australe et celle des amphétamines au Nigeria. Au cours d'une récente tournée dans différentes capitales ouest-africaines, nous avons pu constater que les amphétamines en provenance du Nigeria (dénommés « M10 ») sont disponibles partout à des prix accessibles à toutes les bourses. Ainsi, dans le sud du Niger,

(11) Cette prépondérance des pays anglophones est à mettre sur le compte des relations privilégiées qui existent depuis longtemps entre pays asiatiques et africains dans le cadre du *Commonwealth*. Il existerait cinq grandes filières africaines de distribution de l'héroïne dont quatre anglophones : nigériane, ghanéenne, gambienne, tanzanienne.

les amphétamines sont distribuées aux ouvriers agricoles par leurs employeurs (RAYNAUT C., *comm. pers.*) tandis que, au Ghana, une enquête par questionnaires auprès de 10000 jeunes scolarisés a mis en évidence que la consommation de Mandrax ® et d'amphétamines était plus importante que celle du chanvre indien (NORTEY, *comm. pers.*).

Autres drogues

Le khat

Le khat est un arbuste dont les feuilles sont utilisées comme stimulant en Afrique orientale et dans la péninsule arabe. Pendant longtemps, le khat n'a été consommé que dans les régions de production car l'effet stimulant désiré est lié à la fraîcheur des feuilles. Actuellement, son usage reste limité à quelques pays est-africains (Éthiopie, Somalie, Kenya) avec une expansion à Madagascar (KALIX, 1986).

Les solvants organiques

À l'inverse du khat, les solvants organiques (diluant, colle, essence, vernis, etc.) sont facilement accessibles et fréquemment utilisés en Afrique (comme dans l'ensemble des sociétés du Nord et du Sud) en tant que « drogue d'initiation » par des usagers souvent très jeunes.

Le tabac et l'alcool

Enfin, il y aurait beaucoup à dire sur la classification actuellement en vigueur qui distingue de façon dichotomique entre psychotropes licites et illicites. Ces catégories largement arbitraires (ou à tout le moins produit de contingences historiques récentes) ne doivent pas masquer le fait que des psychotropes licites dont la toxicité est bien connue, comme le tabac et l'alcool, sont largement consommés sur le continent africain. En particulier, l'usage du tabac, sous la pression des multinationales est en progression spectaculaire (*Population Information Program, 1987*).

UN EXEMPLE SÉNÉGALAIS

Il n'est pas question ici de proposer un tableau d'ensemble des rapports qu'entretient la société sénégalaise avec les psychotropes, mais plus modestement, à partir d'une présentation des résultats

d'une recherche effectuée dans la banlieue de Dakar, de dégager la spécificité d'une démarche anthropologique, puis de tracer les linéaments d'une interprétation globale du phénomène. Avant d'en arriver là, il nous paraît nécessaire de présenter brièvement le « chantier » urbain dans lequel nous avons été amené à travailler, puis de fournir quelques précisions sur la méthode mise en œuvre.

Un terrain, une méthode

Pikine, cette ville jumelle de Dakar, est un exemple paradigmatique du phénomène d'urbanisation accéléré qui aboutira, d'ici la fin du siècle, à des villes qui concentreront la moitié de la population du continent (12). Ici, tout a commencé au début des années cinquante lorsque les planificateurs, confrontés à la surpopulation des quartiers centraux de Dakar, ont entrepris de déplacer les habitants des bidonvilles à plus de dix kilomètres du centre-ville, dans les dunes qui forment l'isthme du Cap-Vert. Depuis, la ville a connu une croissance explosive, de telle sorte que sa population avoisine les 700 000 habitants à l'heure actuelle.

Si on doit mettre l'accent sur la diversité culturelle et l'hétérogénéité sociale de cette société, cela ne doit pas faire oublier que la majorité de la population est confrontée à des conditions d'existence difficiles (13). La situation s'est aggravée ces dernières années avec les effets du Programme d'ajustement structurel, imposé par le Fonds monétaire international (FMI), et ses conséquences désastreuses, notamment sur l'emploi des jeunes (DIOUF, 1992).

En abordant notre objet d'étude, la première difficulté à laquelle nous nous sommes trouvé confronté était liée à une absence presque complète de données dans la littérature, hormis quelques articles qui envisageaient le phénomène à partir de dossiers hospitaliers, dans une perspective psychiatrique (COLLOMB *et al.*, 1962; GUEYE et OMAIS, 1983). Il fallait donc défricher un champ pratiquement vierge, tout en se démarquant d'une approche médico-psychiatrique qui définit les drogues et leurs usagers selon les catégories du normal et du pathologique. Pour ce faire, nous avons considéré l'ensemble des pratiques liées à l'usage des psychotropes, licites et illicites, comme la

(12) Au Sénégal, on estime que 20 % de la population du pays (sur un total de sept millions) sont rassemblés dans la région du Cap-Vert dont le taux d'accroissement est de 7 % par an.

(13) Si l'on considère la situation de l'emploi, on constate que près de la moitié des hommes actifs le sont dans le domaine de l'économie informelle tandis que la majorité de ceux qui occupent un emploi salarié travaillent à Dakar et se déplacent tous les jours. Le taux de chômage dans la région du Cap-Vert est le plus élevé du Sénégal.

résultante du rapport entre une offre (une production historiquement déterminée) et une demande (socialement inscrite) selon un modèle qui prenne en compte les représentations des différents acteurs.

Au cours d'une première phase exploratoire, nous nous sommes installés dans un quartier irrégulier du centre de l'agglomération où nous (14) avons commencé par effectuer quelques entretiens collectifs avec des jeunes recrutés dans le réseau de l'un de nos informateurs. Par la suite, nous n'avons eu aucune difficulté à réaliser plus d'une trentaine d'entretiens (le critère de recrutement était l'usage de chanvre indien) avec des consommateurs et quelques revendeurs, tous de jeunes adultes de sexe masculin.

Au cours de la deuxième phase de la recherche (15), notre assistant s'est occupé d'une enquête par sondages à l'échelle de l'agglomération (16) tandis que nous pilotions la recherche à distance. Cette enquête associait observation participante et utilisation d'un questionnaire. En pratique, notre assistant, une fois installé dans le territoire d'enquête, avait pour tâche d'entrer en relation avec les usagers par l'intermédiaire des revendeurs (*dealer* ou *dilkat* dans l'argot du milieu) locaux, de pratiquer un certain nombre d'entretiens par questionnaire (une trentaine si possible) avec des usagers et des revendeurs et enfin de prendre des notes sur les aspects plus qualitatifs (interactions, gestes techniques, discours) du vécu des usagers.

Au terme de ces enquêtes qui devaient s'étendre sur plusieurs mois, nous disposons d'un échantillon (au sens ethnographique et non épidémiologique du terme) de 159 personnes.

Dans une recherche de ce genre, les considérations éthiques sont au premier plan. Ainsi, en ce qui concerne la façon dont notre assistant devait se présenter à ses informateurs, nous avons opté après quelques tâtonnements pour la transparence. Elle nous a paru préférable, pour

- (14) Nous tenons à souligner combien ce travail a reposé sur une étroite collaboration entre notre assistant sénégalais et nous. En effet l'observation et la participation ont été *découplées en fonction d'une répartition des tâches qui faisait de lui un participant et de l'auteur un observateur*. Notre assistant, lui-même ancien usager de drogues, connaissait bien ce milieu où il avait gardé des attaches.
- (15) Avant de poursuivre nos travaux dans ce domaine, nous avons demandé et obtenu une autorisation de recherche officielle indispensable à notre protection vis-à-vis d'interférences toujours possibles avec l'appareil policier. De plus, par souci de sécurité, nous avons évité de nous impliquer dans une enquête approfondie au niveau des réseaux de distribution et nous nous sommes contentés de fréquenter les petits revendeurs au détail en ignorant délibérément leurs fournisseurs.
- (16) Les territoires d'enquête ont été choisis dans cinq zones distinctes à partir des critères suivants : l'ancienneté de l'urbanisation, son caractère régulier ou irrégulier, le niveau socio-économique moyen. Chaque territoire d'enquête regroupait une population d'environ 4500 personnes.

des raisons de sécurité, à une collecte des informations effectuée à l'insu des enquêtés dans un domaine où il nous paraît essentiel de ne pas confondre élaboration d'un savoir scientifique et action thérapeutique ou « lutte contre la drogue » (ainsi que le rappelle la phrase de Lao-Tseu, placée en épigraphe).

Les usagers

À partir des résultats de cette enquête par sondages, nous allons considérer, en premier lieu, la répartition des sujets de notre échantillon en fonction de l'âge et du sexe avant de préciser leur statut en termes socio-économiques.

Aux deux extrêmes, on trouve un enfant de onze ans et un homme de cinquante ans et, au milieu, une nette prédominance de la tranche d'âge de vingt à vingt-neuf ans qui regroupe les deux tiers de nos sujets (tabl. I).

TABLEAU I
Répartition des usagers de chanvre indien en fonction de l'âge

Age	de 10 à 19 ans	de 20 à 29 ans	de 30 à 39 ans	40 ans et plus
Pourcentage (n = 159)	7,6	63,5	27	1,9

Il faut noter une sous-représentation des usagers de plus de quarante ans (1,9 %) qui, sauf exception, ont refusé de répondre à nos questions. Il s'agit en général de respectables pères de famille, bien insérés socialement et professionnellement, dont la consommation de chanvre indien (en l'occurrence) reste de l'ordre du secret (17). Mais on peut supposer aussi, pour expliquer ce faible pourcentage, que nombre d'usagers abandonnent cette pratique une fois la quarantaine atteinte.

Les membres de notre échantillon sont à 95,6 % du sexe masculin. Les femmes, au nombre de sept, ont toutes entre vingt et trente ans, sont célibataires et ont chacune un ou plusieurs enfants.

Ici encore, on peut supposer une sous-représentation des femmes, liée au fait que l'usage des psychotropes illicites (chanvre indien, médicaments psychotropes), voire licites (alcool, tabac), entraîne une

(17) Ces usagers ont pu être repérés à partir d'entretiens et d'observations effectués auprès des revendeurs des quartiers.

stigmatisation beaucoup plus importante chez les femmes que chez les hommes et, de ce fait, notre investigation s'est heurtée à de nombreuses résistances. Quoi qu'il en soit, même dans l'hypothèse où il serait possible de corriger ce biais, les femmes ne seraient encore qu'une infime minorité.

On note qu'une majorité d'usagers sont issus du prolétariat urbain (petits commerçants, artisans, ouvriers), d'un sous-prolétariat marginalisé (chômeurs, travailleurs occasionnels), d'une population paysanne appauvrie (des migrants) ou d'une petite bourgeoisie urbaine (fonctionnaires, employés, etc.) durement éprouvée par la crise. On constate une mobilité descendante chez ces jeunes confrontés à un rétrécissement du marché de l'emploi visible au niveau du faible pourcentage d'emplois salariés (soit 18 %). Ils se trouvent même exclus du secteur dit informel (35 % seulement en font partie) qui se révèle incapable d'absorber cette masse de demandeurs d'emploi. Il faut préciser que ces emplois non salariés sont précaires, mal rémunérés, et que les périodes d'activité alternent avec des périodes creuses. Au cours de nos entretiens, la gravité du problème de l'emploi était soulignée de façon répétée et insistante par nos interlocuteurs qui en faisaient la cause primordiale de leurs comportements déviants. Mais on peut choisir aussi d'évoquer cette question de l'emploi en signalant que 50 % de nos informateurs étaient actifs, si l'on inclut dans cette catégorie tous ceux (18 %) impliqués dans des activités illicites (revente de drogues, vol, prostitution, par exemple).

Le marché des psychotropes

Une des caractéristiques de notre démarche a été de ne pas faire de distinction entre psychotropes licites et illicites, en nous centrant toutefois sur ceux dont la toxicité est avérée en cas d'usage abusif. Nous avons donc laissé de côté des substances comme le thé, le café ou la noix de cola, dont l'usage est très répandu mais la toxicité faible, ou une substance éminemment toxique comme le *katijantabe* (*Datura metel*) qui est exceptionnellement employé à des fins hédoniques (18). Par ordre d'importance décroissante, on trouve au premier rang le chanvre indien dont l'usage régulier ou non était notre critère de sélection.

(18) Dans un numéro récent de *La Dépêche internationale des drogues* (n° 12, octobre 1992 : 6), il est fait mention d'une expansion de l'usage des feuilles de *Datura metel* (préparées de façon à diminuer leur toxicité) dans les zones urbaines du Sénégal, en Gambie, au Mali et en Guinée.

Le chanvre indien (ou *yamba*)

Le chanvre indien (ou *yamba*) disponible à Pikine se présente sous la forme d'un broyat de feuilles et de tiges obtenu après séchage de la plante (19). Il est commercialisé dans des cornets de papier journal dont le prix varie en fonction de la variété de *yamba* proposée. Dans ce domaine, la situation du marché évolue rapidement du fait de la concurrence à laquelle se livrent les distributeurs qui approvisionnent les usagers en produits de plus en plus performants. C'est ainsi que, dès le début de notre enquête, nous avons noté la disparition d'une variété de *yamba* préparée à partir d'un chanvre cultivé dans la région du Cap-Vert, au profit de variétés nouvelles (*niakoye* et *lops*) introduites au début des années quatre-vingt sur le marché dakarais.

Le *niakoye*, cultivé en Gambie et en Casamance, est acheminé par voie terrestre ou maritime jusqu'à Dakar (20). Mais il est concurrencé de plus en plus par le *lops* en provenance du Ghana ou du Nigeria, qui parvient à Dakar après avoir transité par la Gambie. Malgré son coût plus élevé (21), la plupart des usagers préfèrent se procurer du *lops* s'ils en ont les moyens. Enfin, depuis peu, on assiste à l'introduction sur le marché de nouvelles variétés cultivées en Gambie et en Casamance qui seraient des hybrides entre des plants de *lops* et de *niakoye*. Au total, il faut retenir (et c'est un fait d'observation souligné par des travaux récents dans d'autres régions du globe) que les usagers de cannabis consomment actuellement plus de Tétrahydrocannabinol (THC, le principe actif du chanvre indien) que par le passé.

L'approvisionnement des usagers est assuré par une multitude de petits revendeurs (essentiellement de sexe masculin) qui s'approvisionnent soit directement dans les zones de production, soit auprès de grossistes installés à Dakar ou Pikine. Ils assurent la distribution du produit jusque dans les quartiers les plus reculés en fournissant au jour le jour une clientèle relativement fidèle. Nous estimons leur nombre à environ 600 pour l'ensemble de l'agglomération (WERNER, 1992).

- (19) Du fait de leur prix élevé, les préparations à base de chanvre qui sont importées de l'étranger (huile et haschisch) sont réservées à une clientèle fortunée.
- (20) Par manque d'informations sur la question, nous sommes contraint de laisser de côté tout ce qui a trait à l'organisation de la culture du chanvre dans les zones de production situées au Sénégal ou ailleurs (Gambie, Nigeria, Ghana). En ce qui concerne la Casamance, il semble que des villages entiers se soient reconvertis à cette culture illégale.
- (21) Le paquet de *niakoye* (environ 3 grammes) vaut de 200 à 300 francs CFA et le paquet de *lops* (environ 2 grammes) se vend 500 francs CFA. Pour mémoire, cent francs CFA équivalent à deux francs français.

Il faut souligner enfin la dimension collective (par des groupes d'amis de la même classe d'âge) de l'usage du *yamba* qui est fumé (mélangé ou non avec du tabac) dans des joints (ou *juum*) selon des modalités stéréotypées qui font l'objet d'un apprentissage.

Les usagers appellent *prexion* l'état altéré de conscience induit par l'inhalation de la fumée et *science* le flot d'images et d'idées en rapport avec la stimulation de l'imagination. La *prexion* chasserait les soucis et la fatigue, rendrait plus habile dans le travail manuel et même intellectuel (selon des étudiants et écoliers), permettrait de diminuer les inhibitions liées à la honte et provoquerait une agréable sensation d'euphorie. Enfin le *yamba* est un psychotrope qui favoriserait les interactions sociales : les fumeurs mettent l'accent sur le fait qu'ils sont polis, respectueux des autres et d'eux-mêmes, soucieux de leur propreté corporelle et de leur tenue vestimentaire.

Cette conformité aux normes qui régissent la présentation de soi et les rapports sociaux au quotidien pourrait expliquer la relative tolérance dont jouissent les fumeurs de *yamba* dans leur environnement immédiat. En fait, dans le cas de jeunes hommes résidant chez leurs parents (la majorité d'entre eux), la mère est souvent au courant et ferme les yeux tant que la consommation reste discrète et n'affecte pas outre mesure le comportement de son enfant (22). Elle fera pression verbalement mais n'en informera que rarement son mari qui est le grand absent de la scène domestique (pour cause de décès, polygamie, émigration, divorce, etc.).

Le tabac

Le tabac, dont l'effet neuro-stimulant de même que la toxicité sont bien connus, arrive au second rang des psychotropes (classés par ordre d'importance). Son usage est très répandu chez nos fumeurs de *yamba* puisque 96,2 % d'entre eux fument et que parmi eux 90 % fument quotidiennement de dix à vingt cigarettes. Ce sont des cigarettes, produites localement ou importées, qui ont la préférence des usagers. Toutes les femmes enquêtées fument depuis l'âge de quinze ans et demi en moyenne. Chez les garçons, le premier contact se fait souvent au moment de la circoncision (l'usage du tabac est supposé favoriser la cicatrisation de la plaie opératoire) et précède de quelques années le début de la consommation régulière vers l'âge de quinze ans.

(22) Lorsque l'usager de *yamba* en fait aussi le commerce et subvient aux besoins de sa famille, cette dernière peut même faire preuve de solidarité en cas de coup dur (par exemple, une arrestation).

Les médicaments psychotropes

Mais une des surprises majeures de cette enquête fut de découvrir que près de 70 % des sujets de notre échantillon (n = 159) avaient consommé des médicaments psychotropes (ou *pions* dans l'argot du milieu) dans le passé et que, un peu plus de la moitié (soit exactement 52,2 %), en consommait régulièrement et en quantité relativement importante (23).

À Pikine, le pion le plus fréquemment utilisé est le *nok*, un somnifère de la famille des barbituriques commercialisé sous le nom de Noctadiol ® par un laboratoire parisien. En seconde place, vient le *ross*, un tranquillisant de la famille des benzodiazépines commercialisé par les laboratoires Roche (d'où le terme employé par les usagers) sous le nom de Rohypnol ®. Plus rarement, d'autres pions sont mentionnés par les usagers : *immé* (pour Imménoctal ®) et *soni* (pour Sonuctane ®) qui sont aussi des barbituriques (24).

On peut se procurer ces médicaments dans les pharmacies de la ville sur prescription médicale. À défaut d'une ordonnance, il est aisé d'en acheter de façon clandestine sur différents marchés, aux abords de quelques cinémas dans la soirée ou bien à certains carrefours très animés, pratiquement à n'importe quelle heure du jour et de la nuit (25).

À Pikine, les petits revendeurs s'approvisionnent au marché Thiaroye tout proche. auprès de grossistes alimentés par différentes sources : coulage à partir des pharmacies hospitalières ou privées (malgré la législation contraignante) (26), contrebande à partir de la Gambie.

L'usage non contrôlé médicalement des médicaments psychotropes semble être un phénomène relativement récent au Sénégal, vraisemblablement postérieur à 1975. Par ailleurs, à l'inverse de l'alcool ou du chanvre indien, la consommation de *pions* est remarquable par son caractère solitaire et par le secret qui l'entoure.

- (23) 30,5 % consomment moins de un comprimé par jour, habituellement une fois par semaine : 55,5 % prennent deux à trois *pions* par jour (un le matin, un le soir) : 14 % sont de gros consommateurs avec plus de trois *pions* par jour.
- (24) Tous ces médicaments sont susceptibles d'induire un état de dépendance, leur utilisation est contre-indiquée en cas de grossesse et il est déconseillé de les associer à l'absorption d'alcool qui en augmente les effets.
- (25) Entre 1986 et 1987, le prix des *pions* au détail est resté relativement stable : selon les endroits, un comprimé de *nok* valait entre 125 et 150 francs, et un comprimé de *ross* entre 100 et 125 francs.
- (26) Pour des détails sur la législation sénégalaise en ce domaine, se reporter à l'article de GUEYE et OMAIS (1983 : 173-190).

Le premier contact se fait souvent par désir d'imiter leurs pairs ou de modifier un comportement comme celui d'être *complexé* (c'est-à-dire timide, maladroit, « honteux ») en société ou plus particulièrement dans leurs rapports avec les femmes. Ou bien encore, les jeunes y ont recours pour se débarrasser de leurs soucis et inquiétudes. Le premier contact est déterminant : que le néophyte sombre dans le sommeil et, dégoûté, il ne recommencera plus. Si au contraire, la première expérience est réussie, alors l'habitude se met en place rapidement. Par la suite, les usagers vont augmenter progressivement leur dose quotidienne jusqu'à trouver celle qui leur permet d'accéder à l'état de *prexion* tout en gardant le contrôle de leur comportement. Enfin, lorsque la maîtrise des *pions* est atteinte, rien ne permet (au contraire de l'alcool ou du chanvre) d'en déceler l'absorption, ce qui fait le succès de ce genre de psychotrope.

L'alcool

Des informations concernant la consommation d'alcool ont été recueillies de façon systématique auprès de nos informateurs (27). Parmi les sujets musulmans de notre échantillon (n = 153), 30 % consomment actuellement de l'alcool, 60 % n'en ont jamais consommé et 10 % en ont consommé dans le passé (28).

À Pikine, il est possible de consommer des boissons alcoolisées dans la trentaine de bars officiels recensés dans l'agglomération, ou bien, de manière plus discrète, dans un de ces nombreux débits clandestins (ou *clandos*) disséminés dans la ville. De manière générale, bière et vin sont consommés dans les bars, tandis que les *clandos* ne servent en principe que du vin de palme et un « tord-boyaux » de fabrication locale appelé *soum-soum*. Alors que les bars peuvent appartenir à des représentants de la communauté libanaise, les *clandos* sont en général tenus par des hommes ou des femmes, de confession catholique, originaires de la Casamance.

Bars et *clandos* attirent des clientèles différentes. Si les bars sont une scène sur laquelle on s'exhibe pour voir et être vu, les *clandos* en représentent les coulisses obscures. En ces lieux discrets, des clients pauvres (le vin de palme ou le *soum-soum* sont meilleur marché que

(27) Et si l'on considère la répartition selon le sexe, on observe que toutes les femmes de notre échantillon (n = 7) ont consommé de l'alcool et que six sur sept en consomment actuellement en association avec leurs activités de prostituée dans les bars.

(28) En ce qui concerne l'alcool, l'interdit religieux est au premier rang des raisons évoquées par ceux qui ont toujours refusé d'y goûter comme pour ceux qui ont arrêté d'en consommer.

la bière ou le vin) (29) se mêlent à des consommateurs de confession musulmane en quête d'anonymat.

Mais une manière encore plus discrète de consommer de l'alcool est de le faire dans l'intimité du domicile, en solitaire ou avec des ami(e)s. Pour cela, on peut se procurer des *liqueurs* (gin, whisky, etc.) dans les magasins-témoins de la Sonadis (un organisme para-public) ou bien acheter du vin ou de la bière dans un dépôt de boissons, dans un bar ou un *clando*.

Enfin, il faut mentionner l'existence d'une pratique, dénommée *moo guinz* en wolof, qui consiste à inhaler des vapeurs d'essence, de diluant, de colle ou de vernis (produits d'accès facile et bon marché), ce qui a pour effet de provoquer un état d'ivresse intense et de courte durée souvent associé à des hallucinations visuelles. Cette pratique a constitué le mode d'entrée dans le monde des psychotropes pour le tiers de notre échantillon. C'est une *prexion* réservée aux « enfants » (entre dix et quinze ans et de sexe masculin exclusivement), qui l'abandonnent lors du passage à d'autres psychotropes (30). La grande toxicité de ces substances, reconnue par la majorité de nos informateurs, constitue un frein à leur consommation.

L'héroïne et la cocaïne

Quant à l'héroïne et à la cocaïne, bien que disponibles à Dakar depuis plusieurs années déjà, elles étaient absentes du marché pikinois lorsque nous avons quitté le terrain en juillet 1988. Mais le marché des psychotropes illicites est caractérisé par son évolution rapide et lors d'une enquête complémentaire, effectuée un an plus tard, nous avons pu constater l'apparition d'héroïne à Pikine et le début de sa diffusion malgré son prix relativement élevé puisqu'un *képa* (dose permettant de confectionner une à trois cigarettes) se négociait entre 1 000 et 2 000 francs CFA. En l'occurrence, il s'agit d'une héroïne grossièrement raffinée, en provenance de l'Inde ou du Pakistan, qui parvient à Dakar après être passée par des pays africains anglophones (Nigeria, Ghana). Compte tenu de l'étroitesse du marché dakarois (l'héroïne reste trop chère par rapport au niveau de vie d'une majorité d'usagers malgré une baisse des prix au fil des années), la plus grande

(29) Un litre de vin de palme coûte 175 francs ; un litre de vin rouge, 550 francs ; une petite bouteille de *soum-soum*, 100 francs. La grande bouteille de bière (toutes les bières sont brassées sur place), à 225 francs pièce (prix relevés fin 1986), offre le meilleur rapport quantité-prix.

(30) Une enquête effectuée au Brésil montre que les solvants organiques y constituent également une « drogue d'initiation » (CARLINI-COTRIM et CARLINI, 1988).

partie ne fait que transiter par le Sénégal avant de rejoindre les marchés européen ou nord-américain.

Enfin, plus récemment (1990), il nous a été donné d'observer l'apparition de *crack* (de fabrication locale) à Pikine. Avec un gramme de cocaïne (qui se négociait autour de 20 000 francs CFA en 1991), un revendeur à la recherche d'un profit plus important est en mesure de fabriquer une dizaine de *cailloux* (31) qui seront revendus 5 000 francs pièce puis fumés dans des pipes artisanales (*tam-tam*).

LA DROGUE : ESSAI DE CONSTRUCTION ANTHROPOLOGIQUE

L'usage des psychotropes est-il un phénomène marginal dans la société sénégalaise ? À cette question, il est possible de répondre de manière différente selon que l'on adopte le point de vue des acteurs en position de pouvoir (responsables politiques et dirigeants religieux) ou celui des usagers, tout en gardant à l'esprit que l'usage des psychotropes ne concerne qu'une fraction réduite de la population en général (de l'ordre de 1 à 2 % pour le chanvre indien par exemple). Pour cette raison, nous avons choisi dans un premier temps de centrer notre analyse autour de la notion de marge envisagée (à la suite de CORIN, 1986) à la fois comme :

- un processus dont il faut comprendre la dynamique plus que le contenu ;
- une construction qui serait autant le fait des acteurs situés à la périphérie que de ceux en position centrale.

Dans cette perspective, nous nous attacherons d'abord à rendre compte des représentations et des pratiques des acteurs en position centrale dans une société caractérisée par la coexistence de deux grands systèmes de référence, laïc et religieux, avant d'offrir le point de vue des acteurs marginaux sur leurs comportements.

La construction de la marge par le centre

L'État sénégalais intervient à deux niveaux dans la construction de la marge. En premier lieu, il définit par son pouvoir de légiférer ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, puis, dans un deuxième temps, il

(31) Le *crack* sénégalais se présente sous la forme de cristaux irréguliers obtenus en chauffant jusqu'à solidification une solution, dosée à parts égales, d'hydrochloride de cocaïne et de bicarbonate de soude. Pour une histoire du *crack* sur le continent américain, cf. HALL (1992).

gère, traite et réprime l'usage des psychotropes illicites par l'intermédiaire des agents appartenant aux institutions judiciaire, policière, psychiatrique et médiatique.

Les médias locaux mettent surtout l'accent sur le versant criminel de la déviance et l'augmentation de la criminalité constatée en ville est mise en relation avec la multiplication des « facteurs criminogènes » et en particulier de la consommation de drogues. L'usage des psychotropes illicites est ainsi considéré comme un « péril social », un « fléau », une « menace collective » dont la cible privilégiée serait la jeunesse. Le problème est dramatisé : la drogue est partout et la consommation en serait massive. Toutes les drogues (chanvre, *pions*, héroïne) sont mises dans le même sac à niveau de toxicité égal. Ainsi, le chanvre est présenté de façon stéréotypée comme « l'herbe qui tue » ou « le poison qui rend fou ». En définitive, ce qui ressort d'une lecture de la presse, c'est l'ignorance des journalistes vis-à-vis d'un phénomène qu'ils apprécient à travers le prisme déformant des informations en provenance des sociétés du Nord ou du point de vue partiel des soignants du secteur psychiatrique.

Ces derniers, à partir de leur expérience hospitalière, insistent sur le fait que les usagers de drogues (définis ici comme des toxicomanes) sont avant tout des malades qui doivent faire l'objet d'un traitement médical alors même qu'ils reconnaissent le fait qu'ils sont démunis de moyens thérapeutiques et que, de toute façon, le traitement de ces patients est fort aléatoire compte tenu des problèmes posés par leur réinsertion socio-professionnelle (un euphémisme pour parler du problème crucial du chômage). À leur niveau, l'analyse s'affine avec la distinction entre drogues dures ou douces (32) et surtout une tentative pour penser de façon globale un « problème de société » (désorganisation sociale, crise de l'autorité parentale, perte des valeurs, facteurs psychologiques, etc.).

De son côté, si le législateur sénégalais considère le drogué à la fois comme un malade et un délinquant, en pratique l'usage, le trafic et la production des drogues illicites sont réprimés avec une sévérité non dénuée de violence. Tout se passe comme si l'appareil d'État avait choisi de régler le problème par la force après avoir défini l'usager de drogues comme un délinquant qui doit être puni et rééduqué. Mais, dans les faits, la répression s'abat de façon très

(32) Cette classification des drogues en « dures » et « douces » connaît un regain de faveur actuellement avec le débat entre prohibitionnistes et déprohibitionnistes (cf. *Psychotropes*, 1989). En ce qui concerne les effets psychopathologiques du cannabis, les spécialistes (O'BRIEN-FEHR, 1983; NEGRETE, 1985) différencient de plus en plus nettement entre usage (peu pathogène) et abus (pathogénicité relative selon des variables individuelles, culturelles, etc.).

inégal sur les usagers comme l'ont mis en évidence les observations que nous avons pu faire. Ainsi, des revendeurs arrêtés avec des quantités relativement importantes de psychotropes illicites peuvent échapper à la condamnation, voire à l'arrestation, en achetant le silence des policiers ou la complicité des agents de la justice alors que de simples usagers sans ressources sont condamnés à de lourdes peines. Cette actualisation au quotidien de ce qu'un chercheur (BAYART, 1989) a appelé la « politique du ventre » a pour conséquence de faire retomber sur les plus démunis le glaive d'une justice partielle.

Mais l'État n'est pas seulement engagé dans une lutte contre des psychotropes jugés toxiques, il favorise aussi, en la rendant légale, la consommation de certains psychotropes tout aussi toxiques (comme le tabac et l'alcool) dont il contrôle la production et la distribution. De ce point de vue, si l'alcool, consommé par une fraction réduite de la population, ne constitue pas un problème de santé publique, son usage licite dans cette société islamisée à 95 % en fait un des symboles de la nature républicaine et laïque de l'État sénégalais.

En ce qui concerne le tabac, psychotrope dont la toxicité est largement reconnue, sa consommation est en train de se développer à vive allure au Sénégal (comme dans l'ensemble des pays du tiers monde) plus spécialement parmi les jeunes (33), au moment où, dans les sociétés industrialisées, elle tend à stagner sous l'influence de législations dissuasives.

Pour ce qui est de la distribution des médicaments psychotropes, on peut supposer également que le marché ne pourrait être approvisionné de façon régulière sans des complicités dans l'appareil d'État (agents des douanes, agents hospitaliers, pharmaciens publics) ou dans certaines professions (pharmaciens, médecins), sans parler de la responsabilité des laboratoires pharmaceutiques étrangers (européens pour la plupart) qui écoulent sur le marché des produits dont on peut questionner la pertinence d'un point de vue thérapeutique.

Dans ce domaine, il faut signaler également l'implication probable de la confrérie mouride dans la distribution de cette catégorie de psychotrope. À l'appui de cette thèse, on peut retenir les résultats d'une étude exploratoire effectuée à Pikine sur les réseaux de vente illicite de médicaments (FASSIN, 1985) ainsi que nos propres observations concernant la distribution des psychotropes illicites. C'est ainsi que toutes sortes de médicaments (antalgiques, antipaludéens,

(33) Dans la plupart des pays du tiers monde, environ 20 % des adolescents fument régulièrement du tabac, dont une proportion de plus en plus importante de femmes. Au Sénégal, une enquête récente a montré que 70 % des jeunes scolarisés fument (POPULATION INFORMATION PROGRAM, 1987 : 25).

antibiotiques, etc.) sont mis en vente, sur les marchés et dans les rues, par des vendeurs affiliés à la confrérie mouride qui s'approvisionnent au même endroit (le grand marché de Thiaroye notamment) que les revendeurs de pions auprès desquels nous avons pu enquêter. Faisant l'analyse de cette question, FASSIN explique la relative tolérance de l'État à l'égard de la vente illicite des médicaments en particulier par la nécessité dans laquelle se trouve le pouvoir de ménager des marabouts dont le soutien électoral lui est indispensable.

En ce qui concerne le chanvre indien (et *a fortiori* l'héroïne et la cocaïne), les réseaux de distribution paraissent plus cosmopolites, au sens où les agents impliqués appartiennent à différentes ethnies, religions, voire nationalités. En revanche, il est intéressant de s'arrêter un instant sur les rapports ambigus entretenus de longue date par les sociétés musulmanes avec le chanvre indien. De ce point de vue, l'exemple de la société égyptienne où le haschisch a été introduit dès le XIII^e siècle, est remarquable. Quoique interdite en Égypte depuis 1800, et condamnée depuis des siècles par les lettrés musulmans, la consommation du haschisch est répandue dans tous les cercles de la population, à la ville comme à la campagne, avec une prédominance dans les couches les plus pauvres (SAMI-ALI, 1971 : 65).

S'il existe une ambiguïté au niveau de l'interprétation des textes sacrés (une drogue « haïe mais non proscrite »), en revanche la condamnation de l'usage des « drogues » par les marabouts sénégalais est unanime (34). Ils interprètent le phénomène comme une crise morale dont la solution passe par le renforcement de l'autorité parentale, par un « assainissement des mœurs » (interdiction de programmes télévisés, de la musique *reggae*, du *lambada*, etc.) et par la revalorisation de l'éducation religieuse. C'est d'ailleurs sur ce terrain que les mouvements d'inspiration religieuse sont les plus actifs, ce dont témoigne la construction à Pikine ces dernières années de plusieurs centres privés d'éducation islamique et de formation professionnelle.

Au total, ce que fait apparaître cette analyse, c'est l'existence dans la société sénégalaise de deux systèmes de références qui sont, d'une part, l'État sénégalais et, d'autre part, l'ensemble politico-religieux constitué par les différentes confréries. Ces deux pôles de légitimité contribuent de façon complexe (à la fois complémentaire et opposée) à définir et à constituer la marginalité selon les différentes modalités du social (juridique, politique, économique, religieux, médical, etc.).

(34) La notion de drogue, définie de façon large, englobe toutes les substances susceptibles de modifier l'état de conscience, y compris dans certains cas (par exemple chez les Tidjanés) le tabac. À signaler que la consommation de celui-ci est interdite depuis longtemps à Touba, ville sainte des Mourides.

Le point de vue des usagers

On a vu comment nous nous étions efforcé d'appréhender les usagers comme des acteurs à part entière par le moyen d'une approche ethnographique et la mise à distance des catégories du normal et du pathologique. Ce type d'approche nous a conduit à reconnaître, d'une part, un sens particulier assigné à l'usage des différents psychotropes en fonction de leurs effets propres sur la conscience (« toutes les drogues ne donnent pas la même *prexion* ») et, d'autre part, l'existence d'une classification élaborée par les usagers au moyen d'une série d'oppositions binaires (propre/sale, naturel/artificiel, pur/impur) qui constituent autant de registres cognitifs à la fois donnés par la culture et objets de manipulation. Pour les besoins de notre analyse, nous limiterons notre propos à trois psychotropes : le chanvre indien, les médicaments psychotropes et l'alcool.

Le chanvre indien

Ainsi, le chanvre indien est-il considéré comme un produit *naturel*, *pur* dont la *prexion* est *propre*.

Par *naturel*, les usagers font référence à la nature végétale du chanvre (peu toxique) par opposition à des produits de fabrication industrielle (comme les médicaments ou les solvants organiques) auxquels on attribue une grande toxicité. À partir de cette distinction, ils vont classer les psychotropes en « drogues » (les *pions*, le *guinz* et l'alcool) et « non drogues » (le *yamba*).

Pour une partie de nos informateurs, le *yamba* serait *pur* dans la mesure où, à la différence de l'alcool, il n'est pas interdit formellement dans le Coran. De plus, ils estiment que cette substance ne devrait pas être rangée dans la catégorie des produits enivrants (35) car si elle altère la conscience, elle ne rend pas ivre au sens où la *prexion* qu'elle induit ne constitue pas un obstacle à la maîtrise de soi. Dans ces conditions, le chanvre est utilisé par certains comme un adjuvant à la prière et à la méditation. Pour d'autres, le chanvre serait *impur* en tant que substance enivrante et il serait préférable de s'abstenir de prier après en avoir consommé. Il faut retenir ici que l'absence de référence explicite au chanvre indien dans le texte coranique ouvre la voie à des interprétations divergentes dont certaines sont en opposition avec l'herméneutique orthodoxe des théologiens.

(35) Le terme wolof *araam*, employé pour désigner ce qui est interdit par la religion, provient du terme arabe *al-xamr* (« substance productrice d'ivresse ») lui-même dérivé d'un autre mot arabe, *yaxmur*, qui fait référence à ce qui restreint le fonctionnement normal de l'esprit.

D'un point de vue social, la *prexion* du *yamba* est *propre* : au-delà de la restauration de l'amour de soi, elle favorise la vie en société (libération de la parole, diminution de l'agressivité, respect des autres) et donne de la *science*, c'est-à-dire l'accès aux ressources de l'imaginaire. En bref, parce qu'il apaise les tensions intra- et interindividuelles et favorise la paix sociale, on pourrait dire, en adoptant un point de vue fonctionnel, que le rôle primordial du *yamba* est celui d'un intégrateur social. Mais l'usage de ce psychotrope par une fraction de la population pikinoise peut être interprété également comme le signe d'un processus de différenciation sociale dans la mesure où une fraction minoritaire de la jeunesse se constitue en contre-culture par l'intégration notamment de référents culturels empruntés à une autre société. En effet, dans les années soixante-dix, la mode « rasta », en provenance de la Jamaïque, a bouleversé les esprits avec l'introduction du *reggae* (instrument de contestation sociale) et l'attribution d'une dimension « politique » à l'usage du cannabis (36).

Car, si la consommation du chanvre est illégale en vertu des lois édictées par l'État sénégalais qui considère qu'il s'agit d'un produit dangereux pour la santé publique, les jeunes mettent en question la légitimité de cette interdiction en considérant que la répression exercée à leur encontre dans ce domaine par l'État sénégalais n'est que la poursuite de la politique coloniale. À ce propos, il faut noter le fait que les jeunes fumeurs font volontiers référence (à tort d'un point de vue historique) à un usage licite de la plante dans les temps anciens : « Nos ancêtres fumaient du *yamba*, ce sont les colons qui l'ont interdit. »

L'alcool

En ce qui concerne l'alcool, il est défini par les jeunes comme *artificiel*, *impur* et la *prexion* qu'il provoque est *sale*. Soit une définition en opposition trait pour trait avec celle du chanvre indien.

Non seulement l'alcool est le résultat d'un processus de fabrication industrielle (ce qui lui confère une plus grande toxicité et en fait une drogue), mais surtout, selon l'opinion des jeunes, il a été introduit par les autorités coloniales qui en contrôlaient la production et la

(36) Sans entrer dans les détails de l'idéologie rastafarie, il faut savoir que l'usage du cannabis (ou *ganja*) est considéré par les Rastafaris comme l'expression d'une liberté face aux lois de l'*establishment* blanc. Il est ainsi directement opposé au rhum (strictement tabou) qui symbolise par son lien avec la canne à sucre la cause de l'esclavage du peuple noir (BARRETT, 1977).

distribution (37). En ce sens, et à la manière des Rastafaris jamaïcains, les jeunes usagers de chanvre font de l'alcool un des symboles du pouvoir colonial. Et l'État sénégalais en légalisant sa consommation révélerait non seulement sa filiation avec ce dernier mais transgresserait aussi un interdit religieux. Car l'alcool est impur et son usage formellement interdit par le Prophète, ce sur quoi la majorité de nos informateurs insistent en faisant référence notamment aux versets 90 et 91 de la sourate V du Coran.

L'état d'ivresse alcoolique (*mandi* en wolof) est l'étalon par rapport auquel les jeunes vont évaluer la nature *sale* ou non des états altérés de conscience produits par les divers psychotropes en circulation ainsi que le degré de toxicité de ces derniers. En ce qui concerne l'alcool, l'accent est mis par nos informateurs sur la perte de contrôle et l'apparition consécutive de troubles du comportement qui ne sont pas tolérés par l'entourage. Et les jeunes parlent d'une *prexion sale* à propos de l'ivresse alcoolique en ce sens qu'elle entraîne la transgression d'un ensemble de normes imposées par la collectivité (38).

Les médicaments psychotropes

Les médicaments psychotropes occupent une place un peu à part dans l'inventaire des psychotropes. Il s'agit de substances considérées comme *non naturelles*, *impures* et dont la *prexion* est *sale*.

Parce qu'elle est produite dans les laboratoires des pays industrialisés, c'est une « vraie drogue, fabriquée par les Français pour nous tuer ». Sa toxicité est unanimement reconnue et on a vu combien ce psychotrope est difficile à maîtriser même par des usagers expérimentés. De façon exemplaire, avec ces médicaments détournés de leurs usages thérapeutiques, nous voici ramenés à l'ambivalence fondamentale du « pharmakon », terme qui désignait chez les Grecs anciens à la fois le médicament bénéfique et le poison toxique.

Cette ambiguïté du statut des pions est évidente au niveau de la législation. En tant que spécialités pharmaceutiques, ils ne font pas l'objet d'une interdiction mais simplement d'un ensemble de mesures visant à en contrôler l'importation. En revanche, leur détention par un revendeur clandestin entraîne des poursuites pénales. Quant aux consommateurs, ils sont rarement inquiétés par les agents officiels de

- (37) S'il est vrai, d'un point de vue historique, que les boissons alcoolisées constituaient une des marchandises échangées dans le commerce de traite, leur usage était répandu dans les sociétés agraires pré-islamiques (GUEYE et OMAIS, 1983 : 144-148).
- (38) À ce propos, il faut signaler comment la répression de l'ivresse publique est exercée de façon diffuse par l'ensemble de la population et en pratique par les bandes d'enfants et d'adolescents qui se chargent de faire régner l'ordre dans les quartiers.

répression de la délinquance étant donné le caractère « invisible » de leur consommation. Mais, dans le cas de troubles du comportement, ils sont confrontés à une réaction souvent violente du groupe familial.

En revanche, sur le caractère *impur* et *sale* de la *prexion* provoquée par les *pions*, tous les témoignages concordent : l'ivresse des pions est excessive au point que les usagers n'ont littéralement plus conscience de leurs actes. L'abus des *pions* conduit à l'exclusion d'une collectivité pour laquelle la présentation esthétique et maîtrisée de soi est une obligation à la fois morale et sociale.

D'un point de vue fonctionnel, l'effet désinhibiteur des pions est mis en œuvre dans des situations de la vie quotidienne impliquant un conflit entre des valeurs « traditionnelles » inculquées par l'éducation (honneur, pudeur, soumission à l'autorité, honnêteté, etc.) et celles qui prévalent dans un milieu urbain qui s'apparente à une foire d'empoigne où l'argent est roi. À cet égard, la notion de *complexe* apparaît centrale : elle fait référence à la honte (*rus* en wolof) que peut ressentir un individu placé dans certaines situations (39). Cette honte constitue un obstacle à la réussite de l'individu, en tant qu'émotion connotée de façon négative, qui doit être surmontée, au besoin par le recours à un opérateur chimique comme les pions.

Entre pouvoir et sens, la drogue comme métaphore

Si une analyse de type interactionnel du phénomène de la drogue permet de faire apparaître les rapports de détermination réciproque qui existent entre le centre et la périphérie, la notion de marge ne peut rendre compte entièrement de la complexité d'un objet qui se situe à l'interface du social (les rapports de pouvoir) et de la culture (les rapports de sens). Si, dans l'ordre du social, l'usage des drogues est un révélateur de la crise multiforme qui affecte une société de plus en plus inégalitaire, d'un point de vue culturel, il renvoie à une multiplicité de sens qui témoigne d'une individualisation accrue des comportements.

Certes, il n'est pas question de diminuer l'importance des aspects sociaux d'un phénomène qui résulte notamment de la marginalisation d'une partie de la jeunesse dans un contexte de crise globale. Dans cette optique, l'exclusion économique est celle qui est la plus douloureusement ressentie par les jeunes : chômage, précarité des emplois, inadéquation entre les aspirations et la réalité, mobilité

(39) Celles qui sont le plus fréquemment mentionnées comme génératrices de honte par nos informateurs relèvent soit du registre des rapports aînés/cadets, soit du domaine des rapports entre les sexes.

sociale descendante sont quelques aspects d'une crise qui fait d'un nombre croissant de jeunes des « ratés sociaux ». La dépendance accrue vis-à-vis de leur famille les maintient dans un statut social contraignant par rapport à leur désir d'autonomie et l'image dévalorisée qu'ils ont d'eux-mêmes est renforcée par l'impossibilité dans laquelle ils sont de faire face aux attentes du groupe familial.

À cette marginalité économique, se superpose une exclusion politique fondée sur un partage inégal du pouvoir entre aînés et cadets au sein des institutions politiques et dans ce sens la crise est aussi un conflit de générations. Les jeunes, cantonnés dans le rôle de figurants sur la scène politique, ne sont devenus des acteurs à part entière qu'à partir du moment où ils sont descendus dans les rues de Dakar pour s'affronter aux forces de l'ordre lors des troubles de 1988.

Dans le domaine politique, la drogue est un révélateur des dysfonctionnements de l'État et de sa faiblesse. Ainsi, par exemple, nous avons pu observer que le traitement des jeunes délinquants par les agents de l'État révèle l'absence d'une solution de continuité entre la société civile et les appareils étatiques, ce qu'un auteur a récemment dénommé la nature « néo-patrimoniale » de l'État africain :

« La confusion du public et du privé est en effet le commun dénominateur à tout un ensemble de pratiques caractéristiques de l'État africain et de sa logique de fonctionnement, à savoir la corruption, qu'elle soit purement économique ou liée à un échange social [...]. » (MÉDARD, 1990 : 29-30)

Dans le même ordre d'idée, le développement de l'usage clandestin des médicaments psychotropes apparaît en partie lié aux carences de l'État dans le domaine de la santé. Nous avons vu en effet que plus de la moitié des usagers de pions se contente d'absorber de un à trois comprimés par jour soit une dose compatible avec un usage thérapeutique. De plus, on a vu que les motivations des usagers de pions relèvent davantage d'une automédication que de la recherche de plaisir. Dans ces conditions, ce qui serait, dans un pays comme la France par exemple, un traitement médical remboursé par la sécurité sociale devient au Sénégal une pratique illégale et l'usager étiqueté ailleurs malade devient ici un délinquant.

Mais bien que l'usage des drogues soit lié à la pauvreté, à l'exclusion, à la délinquance, cette perception est trop restrictive et n'explique pas tout : qu'en est-il par exemple de leur usage par une fraction des classes moyennes ? Ou encore, comment expliquer la diversité des psychotropes et la multiplicité de leurs usages ? Ne faudrait-il pas à présent élargir l'analyse et envisager ce phénomène comme « un artifice pour fabriquer de l'individu » pour reprendre l'expression d'EHRENBERG (1992 : 55) ? Dans cette perspective, l'expérience des

psychotropes nous paraît traverser par une pluralité de sens qui relèvent autant d'une contestation politique et d'une tentative pour s'adapter à un monde changeant que de la recherche du plaisir ou de l'automédication (40).

L'usage des drogues illicites peut être considéré en premier lieu comme une *contestation* fondée sur le refus de certaines normes sociales et valeurs morales et l'élaboration d'un ensemble alternatif de représentations que l'on peut concevoir comme une contre-culture à l'image de ce qui s'est passé en Amérique du Nord et en Europe dans les années soixante et soixante-dix. On a vu par exemple comment des jeunes, par ailleurs largement dépolitisés, en arrivent à questionner la légitimité de certaines interdictions légales et comment le fait de fumer du chanvre indien renvoie à une prise de position anti-étatique.

En quelque sorte, la transgression renverrait à une crise de légitimité, à une perte de confiance profonde vis-à-vis de l'État dont l'autorité est bafouée aussi bien parce qu'il ne parvient pas à contrôler l'usage des psychotropes illicites que parce qu'il ne peut assurer la protection de ceux qui font usage d'un psychotrope licite comme l'alcool. À ce sujet, nous mentionnerons les manifestations violentes de jeunes qui, au nom d'une justice populaire ou d'un assainissement des mœurs, s'en prennent périodiquement aux débits de boissons et à leur clientèle : mise à sac des bars du centre-ville de Dakar en 1990, « nettoyage » en 1987 d'un quartier de Pikine voué à la prostitution et, de façon plus discrète, destruction d'un *clando* par les jeunes d'un quartier ou refus par le voisinage d'accepter l'installation d'un bar muni des autorisations officielles, etc.

À noter que cette crise de légitimité n'est pas limitée à la sphère politique puisqu'elle atteint le domaine religieux où les jeunes favorisent une interprétation individuelle du Coran et manifestent un penchant pour une conception mystique de l'islam au détriment de son aspect normatif. Dans ce contexte, le chanvre indien est utilisé comme un « raccourci vers l'extase », une pratique mise en œuvre depuis des siècles par certains mystiques soufis (ROSENTHAL, 1971).

Par ailleurs, on a vu que les *pions* sont utilisés par une partie des usagers pour favoriser leur adaptation à une société de plus en plus compétitive dans laquelle les ressources se caractérisent par leur rareté de plus en plus grande. Ici, l'accent est mis sur l'amélioration des performances et, dans une optique fonctionnelle, il serait tentant

(40) Ainsi on peut supposer que le *yamba* par ses effets antidépresseurs et sédatifs favorise la socialisation des sujets en améliorant leur humeur et en diminuant leur niveau d'agressivité.

de mettre en relation nos observations concernant l'usage des drogues avec les effets de cette mutation urbaine sur des sujets éprouvant des difficultés à s'adapter. Autrement dit, les *pions*, en tant qu'adaptateur culturel, seraient utilisés pour régler des conflits entre des valeurs « traditionnelles » (ou rurales) et des valeurs modernes (ou urbaines).

Au terme de cette analyse, la drogue apparaît comme un ensemble de significations, une métaphore de l'altérité emprunté au langage de la modernité, un objet éminemment plastique manipulé par les différents acteurs sociaux. Ceux placés en position centrale privilégient une lecture du phénomène en termes moraux selon un mode de pensée (« la drogue, c'est le Mal ») peu différent de celui qui a cours actuellement en Amérique du Nord où la guerre contre la drogue a remplacé la guerre contre le communisme. Enfin, pour les jeunes engagés dans un processus de déconstruction/reconstruction de leur identité, la drogue est un miroir (« Je suis un autre »), une thérapeutique, un instrument d'adaptation, et, de façon plus générale, elle leur permet de poser la question des relations inégalitaires entre le Nord et le Sud (« la drogue, c'est Eux ») et d'affirmer par la même occasion leur rejet de l'État.

CONCLUSION

Le phénomène « drogue » en tant que « fait social total » apparaît être un objet d'étude privilégié pour la compréhension des transformations qui affectent les sociétés africaines contemporaines. Sur un plan méthodologique, cette nécessité d'une compréhension globale implique de l'appréhender à la fois du dehors, comme une chose, et du dedans, comme une expérience subjective. Du point de vue de la construction de l'objet, la notion de marché semble mieux adaptée que celle de marginalité ou de déviance parce qu'elle permet de prendre en compte simultanément (selon les catégories de l'offre et de la demande) les différents niveaux de la production, de la distribution, des usages, et d'envisager également le phénomène dans sa dimension historique. Ainsi, dans le cas du Sénégal, notre hypothèse actuelle va dans le sens d'une antériorité de la demande (facteurs socio-culturels) sur une production dont le développement a été favorisé par l'état de crise du monde rural (sécheresse, effondrement du prix des produits agricoles) depuis le début des années soixante-dix.

Les résultats des recherches effectuées au Sénégal ont mis en évidence la manière dont un phénomène planétaire peut se développer selon des modalités propres en fonction d'un contexte (social, économique et culturel) particulier. En attendant que des études comparatives

menées dans d'autres sociétés nous permettent d'affiner cette analyse, l'usage des drogues apparaît, dans le cas du Sénégal, comme le révélateur d'une crise qui concerne tous les aspects du social et remet en cause un équilibre politique fondé sur un compromis entre ces deux pouvoirs légitimes que sont l'État et les confréries religieuses.

D'un point de vue économique, le développement du marché de la drogue est à lier à la mise en place d'un plan d'ajustement structurel au même titre que la dégradation du marché de l'emploi, de la santé, de l'école. Et, à l'avenir, il faut s'attendre à une multiplication des agents impliqués dans la distribution et la production des drogues compte tenu de la possibilité de profits élevés sur un marché en pleine expansion (WERNER, 1992). Par ailleurs, étant donné la faiblesse de l'État et la nature prédatrice de l'activité politique, on peut craindre dans un proche avenir une criminalisation de l'économie des sociétés africaines dont le marché de la drogue ne serait qu'un des aspects.

En définitive, comme le reste de la planète, les sociétés africaines vont devoir apprendre à vivre avec la drogue et pour cela, en s'appuyant sur une connaissance non réductrice du phénomène, élaborer des politiques qui tiennent compte de leurs caractéristiques socio-culturelles et respectent l'aspiration des populations à plus de démocratie. La drogue est l'un des grands défis auxquels vont devoir faire face les sociétés africaines dans les dix prochaines années.

BIBLIOGRAPHIE

- AGAR (M. H.), 1973. — *Ripping and Running : A Formal Ethnography of Heroïn Urban Addicts*, New York, Seminar Press.
- ANUMONYE (A.), 1980. — Drug use among young people in Lagos, Nigeria, *Bulletin on Narcotics*, XXXII, 4 : 39-45.
- BARRETT (L.), 1977. — *The Rastafarians*, Boston, Beacon Press.
- BAYART (J.-F.), 1989. — *L'État en Afrique*, Paris, Fayard.
- BAYART (J.-F.), 1990. — L'afropessimisme par le bas, *Politique africaine*, 40 : 103-108.
- BECKER (H. S.), 1985. — *Outsiders*, Paris, Métailié.
- BENNET (L. A.) et COOK (P. W.), 1990. — « Drug studies » in JOHNSON et SARGENT (éd.), 1990 : 230-247.
- CARLINI-COTRIM (B.) et CARLINI (E. A.), 1988. — The Use of Solvents and Other Drugs Among Children and Adolescents from a Low Socioeconomic Background : A Study in Sao-Paulo, Brazil, *The International Journal of the Addictions*, XXIII, 11 : 1145-1156.
- CESONI (M. L.), 1992. — Les routes des drogues : explorations en Afrique subsaharienne, *Revue Tiers-Monde*, XXXIII, 131 : 645-671.
- COLLOMB (H.), DIOP (M.) et AYATS (H.), 1962. — Intoxication par le chanvre indien au Sénégal, *Cahiers d'Études africaines*, III, 9 : 139-144.
- CORIN (E.), 1986. — Les dynamiques de la marge, *Anthropologie et sociétés*, X, 2 : 1-21.
- CREAGAN-DREHER (M.), 1982. — *Working Men and Ganja*, Philadelphia, Institute for the Studies of Human Issues.
- DIOUF (M.), 1992. — La crise de l'ajustement, *Politique africaine*, 45 : 62-85.
- DU TOIT (B. M.) 1980. — *Cannabis in Africa*, Rotterdam, Balkeme.
- EHRENBERG (A.), 1992. — « Dépassement permanent » in EHRENBERG et MIGNON (éd.), 1992 : 54-70.
- EHRENBERG (A.) et MIGNON (P.) (éd.), 1992. — *Drogues, politique et sociétés*, Paris, Descartes, 366 p.
- FASSIN (D.), 1985. — Du clandestin à l'officieux, *Cahiers d'études africaines*, XXV-2, 98 : 161-177.
- FOTTORINO (E.), 1991. — *La piste blanche*, Paris, Balland.
- FURST (P. T.), 1974. — *La chair des dieux. Les usages rituels des psychédéliques*, Paris, Seuil.
- GOLDSMITH (D.), 1992. — La drogue, le sexe, le sida et la survie dans la rue : Les voix de cinq femmes, *Anthropologie et sociétés*, XV, 2-3 : 13-25.
- GOLLNHOFFER (O.) et SILLANS (R.), 1985. — Usages rituels de l'Iboga au Gabon, *Psychotropes*, II, 3 : 95-108.
- GUEYE (M.) et OMAIS (M.), 1983. — Tentative pour une approche socio-culturelle de l'usage abusif des drogues au Sénégal, *Psychopathologie africaine*, XIX, 2 : 141-172.
- HALL (J. N.), 1992. — « Histoire du crack : échec de la prohibition, prémisses de la prévention » in EHRENBERG et MIGNON (éd.), 1992 : 212-229.
- INGOLD (R.), 1983. — *Les poudreux dans la ville*, Paris, université de Paris-VII, multigr.

- JANZEN (J. M.), 1982. — *Lemba 1650-1930 : A Drum of Affliction in Africa and the New-World*, New York, Garland.
- JOHNSON et SARGENT (éd.), 1990. — *Medical anthropology : Contemporary Theory and Method*, New York, Praeger.
- KALIX (P.), 1986. — Une plante psychotrope, le khat, *Psychotropes*, III, 2 : 13-21.
- KENNEDY (J. G.), 1987. — *The Flower of Paradise*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- LA BARRE (W.), 1964. — *The Peyote Cult*, Hamden (Conn.), Shoe String Press.
- La dépêche internationale des drogues*, publication à périodicité mensuelle de l'Observatoire géographique des drogues (Paris) qui paraît depuis novembre 1991.
- MEDARD (J.-F.), 1990. — L'État patrimonialisé, *Politique africaine*, 39 : 25-36.
- NAVARATNAM (V.), AUN (L. B.) et SPENCER (C. P.), 1979. — Extent and patterns of drug abuse among children in Malaysia, *Bulletin on Narcotics*, XXXI, 3-4 : 59-68.
- NEGRETE (J. C.), 1985. — Les effets psychopathologiques de l'usage du cannabis, *Psychotropes*, II, 1 : 83-95.
- O'BRIEN-FEHR (K.), 1983. — Le cannabis : ses effets sur la santé, *Psychotropes*, I, 1 : 115-121.
- PAGE (J. B.), CHITWOOD (D. D.), SMITH (P. C.), KANE (N.) et MC BRIDE (D. C.), 1990. — Intravenous Drug Use and HIV Infection in Miami, *Medical Anthropology Quarterly*, IV, 1 : 56-71.
- PELA (O. A.) et EBIE (J. C.), 1982. — Drug abuse in Nigeria : a review of epidemiological studies, *Bulletin of Narcotics*, XXXIV, 3-4 : 91-99.
- POPULATION INFORMATION PROGRAM, 1987. — La jeunesse des années 80 : problèmes sociaux et sanitaires, *Population Reports*, Baltimore, Johns Hopkins University, série M, fasc. 9.
- ROSENTHAL (F.), 1971. — *The Herb. Hashish versus medieval muslim society*, Leiden, E.J. Brill.
- RUBIN (V., éd.), 1975. — *Cannabis and Culture*, La Haye, Mouton.
- SALOMONE (A. F.), 1975. — The drug problem in a small emirate in northern Nigeria, *Le journal de la société des africanistes*, XLV, 1-2 : 187-191.
- SAMI-ALI, 1971. — *Le Haschisch en Egypte*, Paris, Payot.
- TRISTAN (M.), LAURENS (A.) et SILLA (O.), 1987. — Les daturas : activité psychodysléptique et toxicomanie, *Psychopathologie africaine*, XXI, 2 : 137-153.
- VERBEKE (R.), 1987. — L'approche ethnographique des usages de drogues illicites en milieu occidental, *Santé/ Culture/ Health*, IV, 1 : 11-22.
- WERNER (J. F.), 1992. — La distribution des psychotropes illicites au Sénégal, *Psychotropes*, VII, 3 : 93-101.
- WESTERMAYER (J.), 1982. — *Poppies, Pipes and People : Opium and Its Uses in Laos*, Berkeley, University of California Press.